

Communiqué aux membres du GNDS

Rendez-vous du GNDS avec Graig MONETTI

(Conseiller Vie Étudiante auprès de Madame la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche)

Mardi 14 novembre 2017

Le ministère ne modifie pas l'article 4 de son projet de loi mais s'engage sur quelques incertitudes...

- Le Ministère souligne son attachement aux services à l'étudiant des universités et notamment des SUAPS. La contribution unique « vie étudiante » pérenne, est un signe fort du ministère en direction des services à l'étudiant et témoigne de la confiance qu'il leur apporte.
- Monsieur MONETTI rappelle que les CROUS restent un outil administratif sans pouvoir décisionnel. Il est un simple opérateur qui collecte et reverse. Les CROUS n'ont par conséquent aucune compétence dans le domaine des services à l'étudiant de même nature que ceux des universités et notamment des SUAPS. Malgré les arguments techniques du ministère, Le GNDS rappelle son attachement à une contribution versée directement dans l'établissement d'enseignement supérieur.
- Le ministère travaille sur les clés de répartitions de cette contribution qui seront fixées par décret. Le versement sera automatique et ne fera l'objet d'aucun appel à projets. Cette contribution sera fléchée et ne pourra être utilisée à d'autres fins. Dans cette logique, la part de la contribution octroyée au CROUS est minime et sa destination concerne exclusivement le traitement des contributions par ses services.
- Monsieur MONETTI répond favorablement à notre souhait d'engager ensemble une réflexion sur la place centrale des SUAPS au sein des nouveaux territoires pour une meilleure lisibilité de l'étudiant.

Enfin, Nous engagerons dans le même temps, une réflexion sur le sport santé, en relation avec Isabelle Richard, conseillère santé auprès de Madame la Ministre.

Monsieur MONETTI s'engage à communiquer en direction des réseaux dans les jours à venir, sur le projet de loi relatif à l'orientation et la réussite des étudiants et notamment sur l'article 4.

Le GNDS reprendra par ailleurs contact avec le ministère, pour engager les réflexions mentionnées plus avant.

Olivier THENAISY,

Président du GNDS

